REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/08/2022 Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

ID: 077-217702885-20220818-2022_60-AR



DECISION DU MAIRE

2022.60

MODIFICATION DU BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DES PRESTATIONS POST-SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DES CENTRES DE LOISIRS

VU les articles L. 1111-1 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment de fixer et modifier, dans la limite de 5% par an, les tarifs et droits qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la délibération n°2004.5.15.115 du 27 mai 2004 instaurant des frais d'inscription pour les activités dans les centres de loisirs sans hébergement ;

CONSIDERANT que la Direction des Centres de Loisirs propose diverses activités dans ses centres de loisirs sans hébergement notamment des accueils post scolaires pour les enfants scolarisés à MELUN, des accueils les mercredis et chaque jour de vacances scolaires (1/2 journée ou journée complète);

CONSIDERANT que le barème appliqué aux familles est révisé chaque année ;

CONSIDERANT que les tarifs appliqués sont encadrés par la Caisse d'Allocations Familiales :

CONSIDERANT la décision de la Municipalité, lors des orientations budgétaires, d'augmenter les tarifs municipaux de 2,5%;

DECIDE

- **D'ABROGER** la décision du Maire n°2018-27 du 28 juin 2018.
- **DE FIXER** les tarifs des activités des centres de loisirs selon les tableaux ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

TARIFS CENTRES DE LOISIRS SANS HEBER Reçu en préfecture le 18/08/2022

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Affiché le

Journée complète au 1er septembre 202 ID: 077-217702885-20220818-2022_60-AR

Repas, goûter, sortie inclus

RESSOURCES DU MENAGE PAR MOIS	FAMILLE AVEC 1 ENFANT	FAMILLE AVEC 2 ENFANTS	FAMILLE AVEC 3 ENFANTS	FAMILLE AVEC 4 ENFANTS ET +
De 0 € à 1065 €	8,23	7,41	6,70	6,39
1066 € à 1219 €	8,33	7,57	6,76	6,44
1220 € à 1370 €	8,76	7,79	6,94	6,65
1371 € à 1524 €	9,10	8,23	7,09	6,82
1525 € à 1675 €	9,68	8,60	7,41	6,94
1676 € à 1829 €	10,12	8,81	7,63	7,09
1830 € à 1980 €	10,66	9,20	7,80	7,31
1981 € à 2134 €	11,04	9,47	8,13	7,41
2135 € à 2285 €	11,47	9,85	8,33	7,63
2286 € à 2439 €	11,84	8,00	8,55	7,73
2440 € à 2590 €	12,29	10,61	8,71	8,01
2591 € à 2744 €	12,72	10,87	8,93	8,13
2745 € à 2895 €	13,15	11,21	9,10	8,33
2896 € à 3049 €	13,58	11,53	9,31	8,55
3050 € à 3200 €	14,06	11,79	9,52	8,71
3201 € à 3354 €	14,57	12,07	9,79	8,81
3355 € à 3504 €	14,94	12,51	9,96	9,00
3505 € à 3659 €	15,49	12,83	10,34	9,20
3660 € à 3810 €	15,86	13,21	10,45	9,31
3811 € à 3964 €	16,22	13,48	10,66	9,52

TARIFS CENTRES DE LOISIRS SANS HEBER Reçu en préfecture le 18/08/2022 Demi-journée sans repas, avec goûter, sortie inclus au 1 Affiché le mbre 2022

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 2022

ID : 077-217702885-20220818-2022_60-AR

RESSOURCES DU MENAGE PAR MOIS	FAMILLE AVEC 1 ENFANT	FAMILLE AVEC 2 ENFANTS	FAMILLE AVEC 3 ENFANTS	FAMILLE AVEC 4 ENFANTS ET +
De 0 € à 1065 €	4,17	3,75	3,41	3,17
1066 € à 1219 €	4,22	3,83	3,46	3,24
1220 € à 1370 €	4,43	3,95	3,51	3,35
1371 € à 1524 €	4,60	4,17	3,56	3,41
1525 € à 1675 €	4,88	4,33	3,75	3,46
1676 € à 1829 €	5,09	4,43	3,80	3,56
1830 € à 1980 €	5,35	4,65	3,95	3,69
1981 € à 2134 €	5,57	4,77	4,12	3,75
2135 € à 2285 €	5,79	4,98	4,33	3,80
2286 € à 2439 €	6,01	5,09	4,38	3,90
2440 € à 2590 €	6,22	5,35	4,43	4,06
2591 € à 2744 €	6,44	5,47	4,48	4,12
2745 € à 2895 €	6,65	5,62	4,60	4,22
2896 € à 3049 €	6,76	5,79	4,70	4,33
3050 € à 3200 €	7,09	5,96	4,82	4,38
3201 € à 3354 €	7,36	6,07	4,93	4,43
3355 € à 3504 €	7,52	6,34	5,04	4,48
3505 € à 3659 €	7,79	6,49	5,20	4,65
3660 € à 3810 €	8,01	6,62	5,25	4,71
3811 € à 3964 €	8,23	6,82	5,35	4,82

TARIFS ACCUEILS POST SCOLAIRES DANS LES CENTRES DE LOISIRS (Goûter inclus le soir)

Au 1er septembre 2022

Accueils post scolaires			
Soir	4.28 €		

Fait à MELUN, le 18/08/2022

Le Maire,

Louis VOGEL